

La viande en provenance du Rwanda et du Burundi interdite au Sud-Kivu

@rib News, 12/06/2022 - Source Radio Okapi Sud-Kivu : le gouvernement interdit la commercialisation de la viande en provenance du Rwanda et du Burundi. Le gouvernement provincial du Sud-Kivu a interdit, samedi 11 juin, la commercialisation de la viande en provenance du Rwanda et du Burundi. Cette mesure est prise après que Bujumbura a officiellement annoncé que ses bovins sont frappés par l'épidémie de la fièvre de la vallée du rift.

« Le gouvernement de la République burundaise a fait une déclaration. Et c'est sur cette base que nous, nous avons voulu sensibiliser la population. Parmi les mesures que nous avons prises, d'abord l'interdiction d'entrées de viandes qui viennent des pays voisins, parce qu'on ne sait pas dans quelles conditions ces animaux ont été abattus », a expliqué le chef de la division provinciale de pêche, agriculture et élevage, le médecin vétérinaire Vincent Muhigirwa Sangwa.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Selon lui, il est à ce stade difficile de confirmer un premier cas de cette maladie au Sud-Kivu. Toutefois, poursuit-il, cela n'empêche pas que les autorités provinciales prennent des mesures de prévention pour éviter une propagation de la maladie dans le Sud-Kivu. « C'est une maladie qui ne peut pas se transmettre entre hommes et hommes, elle se transmet entre homme et animal et vice-versa. Comme c'est une maladie causée par un virus, il n'y a pas de traitement, il faut juste prévenir », a affirmé le vétérinaire Vincent Muhigirwa. D'après lui, la zone où la maladie est suspectée est une zone d'atteinte ou zone de séquestration. Le reste, ce sont des zones de surveillance. « Les vétérinaires doivent être alertés, les éleveurs doivent aussi voir s'il y a un cas et contacter les services vétérinaires les plus proches », a conseillé M. Muhigirwa.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});